



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2813

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Signature d'une convention entre la Communauté urbaine de Lyon et Cités Unies France pour la gestion du programme concerté Liban - Années 2012-2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2813**

commission principale : développement économique

objet : **Signature d'une convention entre la Communauté urbaine de Lyon et Cités Unies France pour la gestion du programme concerté Liban - Années 2012-2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contexte de la coopération

Depuis plus de 20 ans, les collectivités locales françaises s'engagent au Liban. Bien que dynamique, cette coopération est souvent confrontée au faible degré de décentralisation de l'administration territoriale libanaise.

L'intérêt de la décentralisation au Liban fut reconnu dès 1989, avec l'Accord de Taëf. Bien qu'ayant fait l'objet de normes législatives, le processus de décentralisation n'a toutefois pas trouvé son aboutissement opérationnel et la vie politique locale reste extrêmement dépendante du pouvoir central, avec de nombreuses difficultés rencontrées par les acteurs municipaux libanais pour la gestion des villes au quotidien.

Créé en septembre 2002, à l'initiative de Lyon et de Cités Unies France (CUF), le groupe-pays Liban, au sein de Cités Unies France, illustre la volonté commune de créer des liens de coopération décentralisée entre les collectivités locales des 2 pays. Cette volonté s'est notamment renforcée lors du conflit majeur qu'a traversé le Liban en 2006, avec notamment l'accueil à Lyon de plus de 70 participants, représentant une trentaine de collectivités françaises et européennes ainsi que plusieurs bailleurs de fonds. Cette rencontre a marqué l'émergence d'une action concertée avec les Maires libanais, regroupés dorénavant en comité.

En octobre 2009, à l'occasion d'un séminaire sur la décentralisation au Liban, le Ministre de l'intérieur et des collectivités locales libanais annonçait la préparation d'une loi qui rendrait effective la décentralisation. Dans le même temps, il lançait un appel à l'échange d'expertise sur les questions locales, afin d'aider les collectivités libanaises à se saisir au mieux des compétences que leur offrirait cette loi.

C'est dans ce contexte précis que le comité des Maires libanais a interpellé les collectivités locales françaises pour imaginer un projet concret de partenariat permettant ce partage d'expertise.

Sous l'impulsion du Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), qui souhaite soutenir financièrement des partenariats avec les collectivités territoriales en faveur de l'Union pour la Méditerranée, un groupement de collectivités françaises, dont la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil régional d'Ile-de-France et les Villes de Paris, Marseille et Nice, a décidé de répondre à cette sollicitation en proposant un programme concerté Liban.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets pour le soutien à la coopération décentralisée que le MAEE lance annuellement.

Les objectifs du programme concerté avec le Liban

Ce programme de 2 ans doit permettre :

- d'accompagner les collectivités libanaises dans la mise en œuvre de politiques publiques locales dans leur champ de compétences par l'organisation de séminaires thématiques d'échanges d'expériences,
- d'accompagner les collectivités libanaises, via le comité des Maires dans leur réflexion sur la décentralisation au Liban, dans le cadre d'un dialogue avec leur Etat et ses partenaires européens,
- de soutenir, en l'outillant, le développement de la coopération décentralisée franco-libanaise.

Il se décline selon 2 axes principaux et complémentaires :

Axe 1 : Préparation et organisation de séminaires techniques thématiques sur la gestion publique locale

Les thématiques d'intérêt retenus avec les Maires libanais sont les suivantes : les services à la population, les questions sociales, la formation, le développement économique local, l'urbanisme, l'assainissement, les déchets/l'environnement, le changement climatique.

Les séminaires techniques thématiques doivent permettre :

- d'identifier les compétences des villes libanaises en matière de services publics sur les thématiques identifiées avec les Maires libanais ainsi que les outils à disposition (avec l'appui d'une(d') expérience(s) libanaise(s) locale(s) sur ce thème),
- d'identifier les partenaires libanais compétents (publics, associatifs, privés, etc.) potentiellement partenaires des villes libanaises sur chacun des thèmes retenus,
- de présenter l'expérience française sur la gestion locale appliquée aux différents thèmes abordés,
- d'identifier l'apport du partenariat de coopération décentralisée (avec visites de terrain si nécessaire).

L'ensemble des réflexions tenues dans le cadre de ces séminaires sera retranscrit dans un ouvrage de synthèse qui permettra de mettre en exergue les principales propositions en matière d'organisation décentralisée des services publics et services de proximité. Cet ouvrage aura à la fois une dimension politique de plaidoyer mais aussi technique, en présentant des modalités concrètes d'organisation et de gestion publique décentralisée.

Axe 2 : Appui à la gouvernance locale par le biais de rencontres et missions

Les élus des collectivités libanaises et françaises partageront des temps de réflexion sur la décentralisation afin d'encourager la mise à l'agenda politique de ce thème et être force de proposition sur celui-ci.

Une délégation de Maires libanais se rendra, notamment, à Paris pour rencontrer plusieurs de leurs partenaires mais aussi les principales institutions françaises en charge de la décentralisation en France.

Dans le même temps, les collectivités françaises participeront aux ateliers euro-libanais sur la décentralisation au Liban, organisés à l'initiative collective du comité des Maires, du Bureau Cités et gouvernements locaux unies (CGLU)/Bureau technique des villes libanaises (BTVL) et la "Diputació" de Barcelone.

Enfin, l'ensemble des travaux menés à la fois lors des séminaires et lors des différents temps de rencontres sera présenté lors des Assises de la coopération décentralisée, qui seront organisées à Beyrouth à l'automne 2012. Ces réflexions serviront de base à la rédaction de la position des Maires libanais, leur permettant de s'inscrire de façon très opérationnelle dans le débat avec les représentants du gouvernement libanais sur la décentralisation au Liban.

L'organisation et la gouvernance du programme concerté Liban

Les collectivités françaises parties prenantes de ce programme concerté avec le Liban sont la Communauté urbaine de Lyon, qui assure le rôle de chef de file, les communes d'Eybens, Marseille, Nice, Nogent sur Marne, Ormesson sur Marne, Paris, le Département du Territoire de Belfort, la Région Rhône-Alpes et la Région Ile de France.

La mise en œuvre du programme sera suivie par un comité de pilotage constitué de ces collectivités et de Cités Unies France, Cités Unies France assurant le secrétariat technique lié à l'exécution du programme et, notamment, la gestion de son budget et des contributions financières des collectivités.

De son côté, le Bureau Cités et gouvernements locaux unies (CGLU)/Bureau technique des villes libanaises (BTVL) assurera l'accompagnement du comité des Maires libanais.

La Communauté urbaine de Lyon remplit donc 2 missions dans ce programme concerté :

Elle assure, d'une part, la présidence et le pilotage du programme, au nom de sa présidence du groupe Pays Liban de Cité Unies France.

En tant que chef de file du programme, la Communauté urbaine a la responsabilité de la poursuite des objectifs, du bon déroulement des actions et du respect du calendrier. Elle représente les partenaires du programme concerté auprès du MAEE, de l'Ambassade de France au Liban et des autorités publiques de l'Etat libanais. Elle assure, avec l'appui de Cités Unies France, la gestion administrative et financière du projet et perçoit, à ce titre, la subvention du MAEE à ce programme.

Elle est, d'autre part, un partenaire opérationnel du programme, au même titre que les autres collectivités locales engagées dans le programme concerté.

Comme tout partenaire du programme, la Communauté urbaine contribue à la mise en œuvre opérationnelle des actions du programme et elle s'engage à participer financièrement à leur coût. Elle tient, par ailleurs, une comptabilité de ses actions propres, en nature ou en numéraire (frais de transport, repas, etc.) directement liées à la mise en œuvre du programme. Elle mobilise notamment les experts de ses propres services sur les thématiques des séminaires thématiques, en fonction de ses compétences (développement économique, déchets, environnement, etc.).

Le financement du programme

Le budget total prévisionnel du programme de coopération s'élève à 321 575 € pour une durée de 2 ans (2012-2013).

En recettes, ce projet bénéficie d'un cofinancement du MAEE à hauteur de 80 000 €. Les collectivités locales françaises apportent une contribution au projet à hauteur de 206 975 €, dont 75 725 € de participations financières directes, en qualité de membres du projet, fixées au prorata du nombre d'habitants et versées directement à Cités Unies France.

Les collectivités locales libanaises financent le projet à hauteur de 34 600 €.

Le budget prévisionnel se répartit comme suit :

Dépenses	Montants (en €)	
Organisation d'une visite politique à Paris	25 560	
sur 2 jours dont :		
<i>financement direct</i>	19 360	
<i>prestations en nature</i>	6 200	

Réunion Ministère de l'intérieur libanais et comité des Maires à Beyrouth dont : <i>financement direct</i>	6 000 3 600	
--	--	--

<i>prestations en nature</i>	2 400	
Participation aux Assises dont : <i>financement direct</i> <i>prestations en nature</i>	65 800 36 800 29 000	
Organisation de séminaires techniques dont : <i>financement direct</i> <i>prestations en nature</i>	111 930 89 930 22 000	
Suivi du projet : réunions préparatoires en France dont : <i>financement direct</i>	 14 800 14 800	
Participation à la réflexion sur la décentralisation 4 jours (ateliers européens) dont : <i>financement direct</i>	25 000 18 000	

<i>prestations en nature</i>	7 000	
Communication dont :	15 872	
<i>financement direct</i>	13 572	
<i>prestations en nature</i>	2 300	
Organisateur en France : Cités Unies France (CUF) : <i>financement direct</i>	14 550	
Organisateur au Liban : Bureau technique des villes libanaises (BTVL) : <i>financement direct</i>	33 000	
Autres frais divers : <i>financement direct</i>	9 063	
Total	321 575	
Total prestations nature	68 900	
Total financement direct	252 675	

La contribution totale de la Communauté urbaine s'élève à 111 177 € pour la durée du programme concerté, se répartissant comme suit :

- 80 000 € sous la forme d'une subvention versée à Cités Unies France, pour le secrétariat technique du programme et l'organisation des séminaires, visites et réunions inscrits au programme d'actions,
- 11 490 € sous la forme d'une subvention versée à Cités Unies France en tant que partenaire opérationnel du programme concerté,
- 7 140 € en valorisation correspondant à 7 jours de missions pour 2 agents (temps de travail),
- 12 547 € en prestations directes correspondant aux frais de déplacement, restauration, hébergement à engager dans le cadre de ces missions (7 jours de déplacement pour 2 personnes).

Les recettes de la Communauté urbaine, dans le cadre de ce programme, s'élèvent à 80 000 €, sous la forme d'une subvention versée par le Ministère des affaires étrangères et européennes au chef de fil du programme.

La charge nette pour la Communauté urbaine est donc de 31 177 € pour la durée du programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon, en tant que chef de file et partenaire opérationnel, au programme concerté avec le Liban pour la période 2012-2013, ayant pour objectifs l'accompagnement des collectivités libanaises dans leur réflexion sur la décentralisation et dans la mise en œuvre de politiques publiques locales dans leur champ de compétences. Cette participation représente un montant total de dépenses prévisionnelles de 111 177 €, dont 7 140 € de prestations en nature et 104 037 € de dépenses directes,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 91 490 € au profit de Cités Unies France dans le cadre de la réalisation du programme concerté Liban, comprenant la participation de la Communauté urbaine en tant que partenaire opérationnel du programme pour 11 490 € et le financement des dépenses relatives au secrétariat technique du programme concerté et à l'organisation des séminaires, visites et réunions inscrits au programme d'actions pour 80 000 €,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Cités Unies France définissant, notamment, les actions à mener pour la réalisation du programme concerté Liban et les modalités de versement de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès du Ministère des affaires étrangères et européennes une subvention de fonctionnement de 80 000 € dans le cadre de ce programme,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Les dépenses de fonctionnement qui en résulteront, soit 104 037 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - chapitre 11 à hauteur de 12 547 € et compte 6574 à hauteur de 91 490 € - fonction 048 - opération n° OP02O1912.

4° - Les recettes de fonctionnement qui en résulteront, soit 80 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 74718 - fonction 048 - opération n° OP02O1912.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.